

LE DROIT AU SERVICE DE L'INNOVATION

Du droit de l'innovation à l'innovation du droit... C'est à partir de cette formule que Maître Alain Bensoussan, fondateur du cabinet éponyme qui fête ses 30 ans cette année, explique les raisons qui font le succès du cabi-

présent dans les secteurs de pointe, le cabinet intervient dans de nombreux montages juridiques innovants tels que les pôles de compétitivité. Ce qui lui vaut, après avoir obtenu « le Trophée d'or Droit des Technologies de l'information », d'être

Alain Bensoussan. Fort d'une équipe de 76 « avocats technologues », selon son expression, le cabinet est installé à Paris depuis sa création ainsi qu'à Grenoble. □



Du droit de l'innovation à l'innovation du droit...

net. Pour ce dernier, le droit n'est pas un frein à l'innovation, car « *si l'innovation n'entre pas naturellement dans le droit, elle le pousse à y entrer* » commente Alain Bensoussan. En outre, « *les technologies avancées s'abritent sous des formes très variées de protection (droit d'auteur, transfert de technologie, savoir-faire, brevet...)* Cela demande une connaissance extrêmement diversifiée des technologies, des métiers et des droits associés ». Très

référéncé encore en 2008 comme le cabinet incontournable en droit de l'informatique et de l'internet.

Il se positionne ainsi sur toutes les questions afférentes aux nouvelles technologies en transposant des solutions innovantes dans un domaine où « *l'incorporel est de plus en plus présent et où un même incorporel peut se voir protégé par divers droit (marques, noms de domaine, identifiant, logo...)* », explique Maître

CONTACT

paris@alain-bensoussan.com
grenoble@alain-bensoussan.com

ALAIN BENSOUSSAN

29, rue du Colonel Pierre Avia
75508 Paris Cedex 15
Tél. : 01 41 33 35 35
Fax : 01 41 33 35 36
www.alain-bensoussan.com

